

UN SERVICE PUBLIC POUR TOUS



Fabienne Sents



Laurent Godard



Cécile Frolot



Damien Puygenier



Guillaume Bras

Sur Voreppe, le nombre d'enfants scolarisés en maternelle et élémentaire est globalement en légère baisse depuis plusieurs dizaines d'années. Cependant, la proportion d'enfants inscrits à la cantine est quant à elle en hausse, ce qui pose la question du dimensionnement de nos services pour répondre à cette demande.

Dans la plaquette « un droit à la cantine pour tous » publiée par le Défenseur des Droits, il est écrit :

« Réserver l'accès à la cantine aux enfants dont les parents travaillent, restreindre l'accès à la cantine d'enfants en situation précaire ou ne pas mettre en œuvre l'obligation d'aménagement raisonnable constituant autant de discriminations fondées sur des motifs prohibés ».

Or, à Voreppe, depuis de nombreuses années, il est exigé des parents deux attestations employeurs lors de l'inscription à la cantine afin de garantir une place aux enfants. Les familles qui ne peuvent fournir ces justificatifs (recherche d'emploi, congé maternité, enfants en bas-âge...) peuvent sur dérogation n'avoir accès à des jours de cantine que selon les disponibilités du service. Tellement saturé, le service de restauration peine à parvenir à répondre à 100 % des besoins même en excluant les familles qui n'ont pas ces 2 justificatifs.

Par exemple, à Debelle, malgré la coûteuse réfection du restaurant scolaire, des familles ont été refusées à la rentrée, faute d'un nombre suffisant d'encadrants mobilisés par la ville !

Il peut y avoir des situations temporaires de surcharge, obligeant à des choix pour garantir la sécurité des enfants, mais on constate que, dans les faits, la mairie « organise la sous-disponibilité » en ne mettant pas le nombre de personnels de service au niveau des besoins réels.

Rappelons à toutes et tous que le service de restauration scolaire est un droit pour les enfants, et que les parents – quelle que soit leur situation – ne devraient pas avoir à quémander une place pour leurs enfants.

Sur le sujet de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances, il n'existe pas de statistiques sur le nombre d'enfants « refusés » (sur le « portail famille » en ligne, on ne peut pas s'inscrire si la capacité maximale est atteinte : il faut contacter les services pour s'inscrire en liste d'attente ; le saviez-vous ?). Ainsi, faute de chiffres comment adapter le dimensionnement de ce service ?

Depuis trop longtemps, la municipalité invisibilise les situations difficiles et ne prend pas les mesures nécessaires pour résoudre ces situations dégradées.

Qu'attend-on de la ville : un service public minimal ou une couverture maximale des besoins ?

Ces services sont financés en grande partie par la collectivité et les parents, l'équité d'accès est donc importante !

Le groupe VoreppeAvenir
Retrouver toutes nos interventions sur
<http://VoreppeAvenir.fr>

DE L'AIR POUR LES COMMUNES

À l'heure de la rédaction de cette tribune nous sommes en attente du discours de politique générale du nouveau premier ministre.



Chacun d'entre nous a bien cerné les enjeux budgétaires et la situation d'endettement auxquels nous devons collectivement trouver des solutions au risque de voir la situation monétaire, financière, économique de la France se dégrader encore plus.

Pour autant des préfigurations de solutions émises nous laissent perplexes.

Il a été ainsi évoqué la responsabilité des collectivités locales dans le creusement des déficits publics.

Doit-on rappeler que contrairement à l'Etat toutes les collectivités territoriales ont l'obligation de voter des budgets équilibrés alors que depuis les années 1970 les diverses lois de finances ont acté des budgets déficitaires y compris pour faire face aux dépenses de fonctionnement ?

Les communes telles que Voreppe ont vu leurs recettes stagner, des dotations de fonctionnement disparaître, la fin de la perception de la taxe d'habitation au profit d'une compensation figée.

Au regard de ce contexte des efforts de gestion ont été réalisés afin de maintenir des niveaux de services efficaces en faveur des habitants et aussi des investissements tels que l'entretien des bâtiments et routes, la construction de l'école maternelle Debelle...

Cependant nous sommes en alerte sur des mesures qui pourraient plus durement impacter les finances de la commune.

Nous voulons réaffirmer que sans un changement majeur dans les pratiques jacobines, hyper centralisées il sera impossible de réformer notre pays.

Les communes ont en charge des missions d'accompagnement des populations, elles sont un des moteurs de l'investissement public et donc de la vitalité économique des territoires.

Pour cela il leur faut des moyens mais surtout une capacité à agir stable, basée sur des relations de confiance et avec des perspectives à long terme.

Sans une réelle déconcentration des pouvoirs, une fin de l'inflation des normes qui complexifient les décisions et alourdissent les budgets, une véritable autonomie financière décidée au niveau local on peut s'inquiéter des conséquences délétères sur les enjeux économiques, environnementaux et sociaux que nous connaissons et que nous devons relever.

Alors pour que Voreppe et les autres collectivités territoriales puissent assumer pleinement leurs compétences il est plus que nécessaire de repenser les relations entre les acteurs Etat, Régions, Départements, intercommunalités et communes pour gagner en fluidité, en agilité mais aussi en responsabilité.

Vos élus de Vivons Voreppe 2020